

DEC21030DAJ

Décision 22 mars 2021 portant nomination de M. Stéphane CRUZOL en qualité de Président du Centre de recherche Val de Loire par intérim

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 5 mars 2018 portant renouvellement du mandat de M. Stéphane CRUZOL, en qualité de Directeur des services d'appui du Centre de recherche Val de Loire à compter du 1^{er} mars 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-02) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Vu la décision du 26 octobre 2020 portant prolongation du mandat de Mme Catherine BEAUMONT, en qualité de Présidente du Centre de recherche Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2021, M. Stéphane CRUZOL, Ingénieur de Recherche, est nommé Président du Centre de recherche Val de Loire par intérim.

Fait à Paris, le 22 mars 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

